Procès-Verbal
Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 03 février 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.
Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.
Excusé : M. Claude AURIAC

INFORMATIONS

RAPPEL - ARTICLE 5-b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – les clubs) :
Pour toute demande par messagerie électronique, seule provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

POINTS DE PENALISATION
L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaitre la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

RAPPEL DES PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

Il est demandé aux clubs de respecter les dispositions ci-après.

3 périodes régissent les changements d'horaire :
* **Période VERTE** :
Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : Accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.
* **Période ORANGE :**
Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : Accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.
* **Période ROUGE** :
Cette période **dite d'exception** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant.

Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2019-2020

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes applicable à la fin de la saison et publié à la page 21 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements » sur le site internet de la Ligue).

RETRAIT DE POINTS

REGIONAL 1 – Poule A :

*** R.C. VICHY :**

La Commission prend acte de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 22 janvier 2020 qui a confirmé le retrait de 4 points au classement de l'équipe première **du R.C. VICHY** pour non-régularisation auprès de la Ligue du relevé n° 1 dans les délais en vigueur et le respect de l'échéancier fixé.

REGIONAL 1 – Poule B :

*** GRENOBLE FOOT 38 :**

La Commission prend acte de la décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 22 janvier 2020 qui a confirmé le retrait de 4 points au classement de l'équipe du **GRENOBLE FOOT 38 engagée en Championnat Régional 1** pour non régularisation auprès de la Ligue du relevé n° 1 dans les délais réglementaires en vigueur

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

POUR LES 08-09 FEVRIER 2020 :

NATIONAL 3 – Poule M :

* match n° 22306.1 : SAINT FLOUR U.S. / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) (remis du 23/11/2019).
* match n° 22310.1 : MONTLUCON FOOT / FC 2A CANTAL AUVERGNE (remis du 30/11/2019).
* match n° 22325.1 : LIMONEST F.C. / F.C. BOURGOIN JALLIEU (remis du 18/01/2020).

REGIONAL 1 – Poule B :

* match n° 20171.1 : GRENOBLE FOOT 38 (2) / AIX LES BAINS F.C. (remis du 14/12/2019).

REGIONAL 2 – Poule B :

* match n° 20291.1 : VOLVIC C.S. (2) / U.S. BRIOUDE (remis du 23/11/2019).
* match n° 20313.1 : PONT DU CHATEAU C.S. / F.C.O. FIRMINY INSERSPORT (remis du 14/12/2019).

REGIONAL 2 – Poule E :

* match n° 20512.1 : GIERES US / ENT. SP. TARENTAISE (remis du 14/12/2019).

REGIONAL 3 – Poule A :
* match n° 20560.1 : U.S. BRIOUDE (2) / U.S. SAINT BEAUZIRE (remis du 23/11/2019).
* match n° 20575.1 : DOME SANCY F. C. / U.S. ISSOIRE (remis du 15/12/2019).

REGIONAL 3 – Poule B :
* match n° 20619.1 : ENVAL-MARSAT A.S. / LAPALISSE A.A. (remis du 09/11/2019).
* match n° 20632.1 : E.S. SAINT GERMINOISE / F.C. PARLAN LE ROUGET (remis du 30/11/2019).
* match n° 20623. 1 : A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / SAUVETEURS BRIVOIS (remis du 24 novembre 2019 et du 02 février 2020).

REGIONAL 3 – Poule C:
* match n° 21079.1 : YTRAC FOOT (2) / SAINT AMANT TALLENDE (remis du 01/12/2019).

REGIONAL 3 – Poule D :
* match n° 20706.1 : VERTAIZON F.C. / S.A. THIERS (2) (remis du 15/12/2019).
* match n° 20708.1 : AVERMES S.C. / U.S. FEURS (2) (remis du 15/12/2019).

REGIONAL 3 – Poule E :
* match n° 20766.1 : ENT. SP. AMANCY / PRINGY (remis du 07/12/2019).
* match n° 20774.1 : U.S. BELLEVILLE ST JEAN ARDIERES / G.F.A. RUMILLY VALLIERES (2) (remis du 14/12/2019).
* match n° 20776.1 : F.C. BRESSANS / U.S. MONT BLANC PASSY ST GERVAIS FOOTBALL (remis du 15/12/2019).

REGIONAL 3 – Poule G :
* match n° 20837.1 : CHABEUIL F.C. / J.S. CHAMBERY (remis du 15/12/2019).
* match n° 20839.1 : A.S. VER SAU / RHODIA PEAGE (remis du 15/12/2019).
* match n° 20841.1 : VALLEE DE GRESSE F.C. / CHAPONNAY MARENNES **F.C.** (remis du 15/12/2019).

REGIONAL 3 – Poule H :
* match n° 20904.1 : A.S. SAINT DONAT / A.S. BRON GRAND LYON (remis du 15/12/2019).

POUR LE 29 FEVRIER 2020 :

NATIONAL 3 – Poule M :
* match n° 22258.2 : F.C. 2A CANTAL AUVERGNE / THIERS S.A. (remis du 01/02/2020).

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA F.M.I.

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les clubs sur « Footclubs » n'est plus possible.
Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club visiteur et les Officiels sont informés par le Club recevant et ne se déplacent pas. Le club recevant adresse le jour même un mail d'information de ce report au service compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les compétitions régionales. Le Club recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « footclubs ». Seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de Gestion, le match n'apparait pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel, les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « Footclubs » : menu « organisation », onglet « centre de gestion » puis Ligue et cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

COURRIER DES CLUBS (horaires)

NATIONAL 3 :

* **S.A. THIERS** :

Le match n° 22319.2 : THIERS S.A. / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) se disputera le dimanche 10 mai 2020 à 15h00 au Parc des Sports Antonin Chastel à Thiers.

REGIONAL 1 – Poule B :

* **CLUSES SCIONZIER F.C.** :

Le match n° 20126.2 : CLUSES SCIONZIER F.C. / F.C. ECHIROLLES se disputera le dimanche 08 mars 2020 à 15h00 au stade intercommunal.

* **U.S. FEURS** :

Le match n° 20160.2 : U.S. FEURS / CLUSES SCIONZIER F.C. se disputera le dimanche 03 mai 2020 à 15h00.

REGIONAL 3 – Poule D :

*** S.C. AVERMES :**

Le match n° 20708.1 : S.C. AVERMES / U.S. FEURS (2) se disputera le dimanche 09 février 2020 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Isles d'Avermes.
Le match n° 20647.2 : S.C. AVERMES / F.C. DUNIERES se disputera le dimanche 16 février 2020 à 15h00 sur le terrain synthétique du stade des Isles d'Avermes.

*** A.S. CHADRAC :**

* Le match n° 20673.2 : A.S. CHADRAC / F.C. DUNIERES se disputera le samedi 28 mars 2020 à 19h00.

REGIONAL 3 – Poule E :

*** E.S. AMANCY :**

Le match n° 20766.1 : E.S. AMANCY / U.S. PRINGY est inversé et se déroulera le dimanche 09 février 2020 à 14h30 sur le terrain synthétique du Stade du Plateau à PRINGY

REGIONAL 3 – Poule F :

*** E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER :**

Le match n° 21116.2 : E.S. DE MANIVAL A SAINT ISMIER / VIRIAT C.S. se disputera le samedi 22 février 2020 à 20h00.

Yves BEGON, Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions Secrétaire de séance